

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 9

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOUVIER, Christine MARTINELLI, Nathalie MAZARS, Audrey AVEZARD, Sophie ANTIGNY, Pauline LENFANT, Magali LIOTARD, Mélanie AYISSI, Rémy VIOUT.

L'an deux mille vingt-six et le 16 avril, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOUVIER.

Date de convocation du Conseil Syndical : 9 avril 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie AYISSI

20260416.12

ELECTION DE LA COMMISSION PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE (PEDT)

Exposé

La commission PEDT a pour finalité d'assurer, au sein du syndicat, le suivi politique et technique des questions relatives au Projet Educatif du Territoire. Le PEDT est défini par le code de l'éducation comme un cadre visant à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques culturelles, sportives et aux nouvelles technologies. Il est élaboré par le SISAM compétent, avec les services de l'État et les autres partenaires locaux. Il prend la forme d'une convention entre le SISAM, les services de l'Etat, de l'Education Nationale. Sur le territoire du SISAM, le PEDT émane d'une réflexion commune des acteurs du territoire qui gravitent autour des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, incluant ainsi les accueils de la petite enfance et l'accompagnement des jeunes adultes.

Dans ce cadre, la commission PEDT peut notamment :

- Suivre l'élaboration, la mise à jour et l'évaluation du PEDT ;
- Veiller à la cohérence entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
- Examiner les besoins des enfants et des familles sur le territoire ;
- Préparer les orientations relatives aux accueils périscolaires, au mercredi et aux partenariats éducatifs ;
- Suivre les engagements pris avec l'État, l'Éducation nationale, la CAF et les partenaires associatifs.

Les textes officiels relatifs à la continuité éducative rappellent d'ailleurs que le PEDT constitue un outil structurant de coordination locale entre les différents temps de l'enfant.

Madame Fatima BOUVIER a rappelé que la commission PEDT doit être composée d'au moins un élu par commune parmi les membres titulaires, les membres suppléants peuvent intégrer cette commission.

Cette commission sera présidée par la Présidente du SISAM : Fatima BOUVIER

Pour la Commission PEDT se sont présentés :

Pour Sciez : Jason DA COSTA, Nathalie MAZARS, Nathalie BROTHIER

Pour Anthy-sur-Léman : Isabelle ASNI-DUCHENE, Magali LIOTARD,

Pour Margencel : Chloé RABILLOUD, Elodie MOLEINS,

Décision

Après débats et votes, la constitution de la commission PEDT a été approuvée à l'unanimité avec :

Pour Présidente : Fatima BOUVIER,

Pour membres : Jason DA COSTA, Chloé RABILLOUD, Elodie MOLEINS, Nathalie MAZARS, Nathalie BROTHIER, Isabelle ASNI-DUCHENE, Magali LIOTARD.

Ainsi fait et délibéré en séance,
les jours, mois, et an susmentionnés,

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
La Présidente
Fatima BOUVIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fatima Bouvier', is written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains some illegible text, possibly 'COMMISSION PEDT'.